



Centre local de développement

PROJET DE PARC ÉOLIEN À L'ANSE-À-VALLEAU

**MÉMOIRE
Présenté par**

LE CLD DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

À

**LA COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

16 juin 2005

1. PRÉSENTATION DU CLD DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

Le CLD de la Côte-de-Gaspé est un organisme à but non lucratif ayant comme administrateurs avec droit de vote les maires des cinq municipalités de la MRC La Côte-de-Gaspé, soit Grande-Vallée, Petite-Vallée, Cloridorme, Murdochville et Gaspé de même que deux administrateurs représentant le monde des affaires et de l'économie sociale.

Trois administrateurs sans droit de vote siègent également au conseil d'administration, soit la directrice du Centre local d'emploi (Emploi Québec), le député provincial de la circonscription de Gaspé et le directeur général du CLD.

La mission du CLD consiste à « Promouvoir le développement économique, social et culturel dans la M.R.C. La Côte-de-Gaspé » et « Prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur le territoire de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé ».

Le financement du CLD est assuré en grande partie par le gouvernement du Québec. La MRC participe également à son financement.

2. INTÉRÊT PORTÉ AU PROJET

De par son mandat de support au développement de l'économie et de l'emploi, le CLD de la Côte-de-Gaspé porte un intérêt particulier à ce dossier comme à toute la filière éolienne par ailleurs.

Depuis quelques années déjà, le CLD a affecté des ressources et déployé des efforts considérables afin de s'assurer que ce secteur d'activité en plein développement puisse générer des retombées économiques maximales dans notre MRC.

Nous avons participé activement aux efforts et démarches pour inciter les différents intervenants de ce secteur à s'implanter chez nous. L'entreprise de fabrication de pales qui est en voie de s'implanter à Gaspé nous permet de goûter au résultat de ces efforts. De même, les percées que d'autres entreprises locales sont en train de réaliser nous réjouissent également. Pensons entre autres au Groupe Ohméga et à Éocycles Technologies.

En parallèle à ce développement manufacturier, la venue de 3CI à Murdochville a également permis des retombées économiques importantes pour cette municipalité en plein processus de relance.

Aussi, le projet de Cartier Énergie Éolienne inc. «Cartier» à l'Anse-à-Valleau s'inscrit dans la suite logique des efforts déployés et devrait également permettre des retombées directes et indirectes très intéressantes. Les cent emplois prévus en phase de construction de même que les dix emplois nécessaires aux opérations du parc par la suite viendront s'ajouter aux autres emplois générés dans ce secteur. De plus, afin de rencontrer les exigences imposées par Hydro Québec en matière de contenu local, Cartier devra obligatoirement maximiser les achats locaux de biens et services. Ainsi, les entreprises locales bénéficieront obligatoirement de ces retombées. Nous savons déjà que Cartier se procurera les pales de l'usine de Gaspé.

3. PRÉOCCUPATIONS - SOUHAITS

Bien que la mission première du CLD soit le développement de l'économie et de l'emploi, notre organisation se préoccupe du bien être des citoyens de la MRC sous toutes ses formes. À cet effet, nous croyons fermement que le projet de Cartier doit être réalisé avec un souci d'harmonie entre tous les intervenants et groupes impliqués de même que dans le respect de l'environnement, de la faune et de la flore.

Si nous voulons un développement réussi dans ce secteur, il nous apparaît important que les projets soient les bienvenus chez nous.

Nous sommes réconfortés par la tenue des audiences publiques qui devraient permettre à tous de faire valoir leur point de vue et de susciter des débats aboutissant à des solutions acceptables pour tous.

Nous espérons que la Commission réussira à recueillir toute l'information nécessaire pour permettre un éclairage indépendant et constructif aux différentes préoccupations pouvant être soulevées par tous les groupes intéressés.

Nous croyons également que la Commission doit tout mettre en œuvre pour tenter de trouver un consensus en ce qui concerne les interrogations les plus marquées et les plus délicates. Nous demandons donc à la Commission de faire en sorte que les différents intervenants puissent profiter de toute l'expertise et de toute l'expérience de ses commissaires.

4. POSITION DU CLD DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

Le CLD de la Côte-de-Gaspé croit que le projet de Cartier à l'Anse-à-Valleau doit se réaliser, de façon à permettre la concrétisation des efforts déployés au cours des dernières années pour favoriser le développement de cette nouvelle industrie dans la MRC.

Nous croyons également que le tout doit se faire dans un souci de respect des individus, de l'environnement, de la faune et de la flore. La Commission devrait permettre l'atteinte de cet objectif.